

	<p><i>Le droit pour les professionnels de santé</i></p> 	- Droit de la santé
	<p>VEILLE JURIDIQUE JUN 2019</p>	<p>Auteur : Nora Boughriet, Docteur en droit Date de mise à jour : 04/07/2019</p>

Législation et réglementation internes et européennes

- ▶ **Décret n° 2019-600 du 17 juin 2019 relatif au cadre d'expérimentations pour l'innovation dans le système de santé**, JO du 18 juin 2019

Pris en application de l'article L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale modifié par la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019, le présent décret complète la liste des dérogations nécessaires à ces expérimentations requérant un avis de la Haute Autorité de santé. Il précise également le délai dans lequel l'avis de la Haute Autorité de santé est requis lorsqu'elle est saisie d'un projet d'expérimentation comportant une démarche de coopération. Enfin, le décret confie au rapporteur général la compétence de signer les avis du comité technique de l'innovation en santé.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038631846&categorieLien=id>

- ▶ **Loi n°2019-485 du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants**, JO du 23 mai 2019

A l'origine, la proposition de loi visait à doter les aidants familiaux d'un véritable statut avec l'instauration d'une indemnité journalière. Le texte final prévoit finalement les quatre mesures suivantes :

- L'obligation pour les partenaires sociaux de négocier des mesures visant à faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salariés proches aidants ;
- L'extension de l'expérimentation aux agents civils de l'Etat ;
- La possibilité pour la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) de financer des actions d'accompagnement des aidants ;
- L'intégration dans le dossier médical partagé (DMP) de la personne aidée d'un volet concernant les aidants familiaux. L'article L. 1111-15 du code de la santé publique est modifié en ce sens.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038496095&categorieLien=id>

Questions à l'Assemblée Nationale / Sénat

-

Jurisprudence

1. CE, 3 juin 2019, n°414098 : ayant droit - indemnisation – solidarité nationale

Un proche du défunt peut également avoir droit à réparation au titre de la solidarité nationale s'il entretient avec lui des liens suffisamment étroits. L'ayant droit ne serait plus seulement l'héritier ou le légataire.

Doctrines

1. « Dernières retouches au régime de la protection des données ». Dans AJDA, note de J.-M. PASTOR, p. 1189.

L'auteur commente le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 qui finalise l'adaptation de la législation française au Règlement général de protection des données.

	<p style="text-align: center;"><i>Le droit pour les professionnels de santé</i></p> 	<p>- Droit de la santé</p>
	<p>VEILLE JURIDIQUE JUIN 2019</p>	<p>Auteur : Nora Boughriet, Docteur en droit Date de mise à jour : 04/07/2019</p>

2. « Affaire Lambert : rôle respectif de la famille, du corps médical et juge dans la décision de fin de vie ». Dans *Droit de la Famille*, note de J.-R. BINET, n°6, juin 2019, comm. 138.

L'auteur souligne que les deux décisions du Conseil d'Etat puis de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) permettent de caractériser l'obstination déraisonnable et de mettre en avant le rôle de la famille, du juge et du corps médical dans la procédure collégiale.

3. « La véritable affaire « Vincent Lambert II » ». Dans *Revue Générale de Droit Médical*, note de C. CASTAING, n°71, juin 2019, p. 167

L'auteur apporte des précisions sur les éléments devant être pris en compte dans la procédure collégiale (volonté du patient, avis des tiers). Elle souligne également les apports de cette affaire sur le plan juridique.

4. « Les cinq commandements dans la nouvelle affaire Vincent Lambert ». Dans *Recueil Dalloz*, note de C. CASTAING, 2019, p. 1144

L'auteur précise les cinq commandements qui auraient été fixés permettant au médecin de décider d'arrêter les soins :

- Nécessité de recueillir l'avis des proches du patient sans distinction entre ceux-ci
- Absence de nécessité d'une décision unanime dans l'entourage du patient
- Recours à des éléments médicaux et non médicaux
- Recours à des témoignages permettant d'établir la volonté du patient
- Possible recours à une sédation profonde et continue jusqu'au décès dans la mise en œuvre de l'arrêt des traitements

5. « Le Rapport Libault Concertation grand âge et autonomie : le temps de l'action ». Dans *Revue Générale de Droit Médical*, note de C. BOURDAIRE-MIGNOT, n°71, juin 2019

L'auteur qualifie ce rapport de « réussite » puisqu'il fournit un ensemble de dispositifs destinés à prendre en charge les sujets vulnérables.

Rapports, Avis, Décisions, Recommandations, Communiqués de presse, Appels à projets

1. HAS, Numérique : quelle révolution ?, Rapport d'analyse prospective 2019.

Dans un rapport prospectif publié fin juin 2019, la Haute Autorité de Santé (HAS) développe 29 propositions pour une mobilisation de tous (usagers, professionnels, industriels et Etat) autour de 4 grandes priorités : faire du numérique une opportunité d'inclusion et d'engagement des usagers ; mais aussi un instrument de la mobilisation des professionnels dans un objectif de qualité et de sécurité des pratiques et des parcours ; engager les acteurs dans une évaluation des outils adaptée qui permette à tous de faire les bons choix et renforce la confiance dans le numérique ; et enfin définir des principes généraux pour garantir un bon usage des données et de l'intelligence artificielle.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3058311/fr/29-propositions-pour-que-le-numerique-en-sante-remplisse-ses-promesses

	<p style="text-align: center;"><i>Le droit pour les professionnels de santé</i></p> 	<p>- Droit de la santé</p>
	<p>VEILLE JURIDIQUE JUN 2019</p>	<p>Auteur : Nora Boughriet, Docteur en droit Date de mise à jour : 04/07/2019</p>

2. HAS, Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise, guide de bonnes pratiques 2019.

Le remboursement des actes de téléconsultation et de téléexpertise est rentré dans le droit commun en 2018 et 2019. La Haute Autorité de santé a élaboré plusieurs documents pour faciliter la mise en œuvre de cette pratique médicale à distance par les professionnels de santé et informer les patients.

La méthode d'élaboration des documents repose sur l'analyse de la littérature, un groupe de travail et une relecture par un groupe de lecture et les parties prenantes. Elle est décrite dans le rapport d'élaboration.

Le guide propose des bonnes pratiques pour la qualité et la sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise. Ces bonnes pratiques concernent tous les actes de téléconsultation et de téléexpertise (réalisés en ville, établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux, domicile des patients) en exercice libéral ou salarié. Les actes non éligibles au remboursement par l'assurance maladie sont également concernés.

Ce guide est résumé dans un document court (fiche mémo). Il est accompagné d'une méthode du patient traceur adaptée aux actes de téléconsultation et de téléexpertise pour permettre aux professionnels d'évaluer et d'améliorer leurs pratiques.

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2971632/fr/teleconsultation-et-teleexpertise-guide-de-bonnes-pratiques

3. Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), Ecouter et agir pour la santé, rapport d'activité 2018, juin 2019

L'objectif de cette publication est de faire connaître les activités majeures du Conseil national, de partager l'importance de son travail quotidien et son expertise dans des domaines essentiels aux côtés des conseils départementaux et régionaux.

Au sommaire de ce rapport :

- Les chiffres clés et les faits marquants pour 2018 ;
- Un Ordre engagé dans les débats de société ;
- Un Ordre proche des réalités des territoires ;
- Un Ordre qui conseille, accompagne et agit ;
- Un Ordre ouvert et tourné vers l'avenir ;
- Le bilan financier, social, administratif ;
- Le bilan de la chambre disciplinaire nationale.

<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/actualites/conseil-national-publie-rapport-dactivite>
